

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2023-56

L'an deux mille vingt-trois, le 4 décembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME. Le quorum était atteint.

Date de convocation : 30/11/2023

Date d'affichage : 05/12/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 20

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PICHON, Mme Sophie PELLIS, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : M. Philippe PERARDEL, Mme Dominique GALLEY, Mme Audrey GENESSON, Mme Blandine BROCARD, M. Philippe BIGOT.

Absents : M. Thomas TEILLON, Mme Anne-Françoise GIBERT, Mme Annette COURTEIX

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2023-56) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE A UNE DEMISSION

Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4 ;
VU la délibération N°2023-30 en date du 3 juillet 2023, portant à six le nombre d'adjoints au Maire ;
VU la délibération N°2023-31 portant sur la nomination de Monsieur François DANCOURT en tant que 6^{ème} adjoint ;
VU l'arrêté N°062/2023 portant sur le retrait de la délégation Finances à Madame Sophie PICHON ;
VU l'acceptation de la démission de Madame Sophie PICHON de son poste de 2^{ème} adjointe par Madame la Préfète en date du 22 novembre 2023 ;
CONSIDERANT que Madame Sophie PICHON, reste Conseillère Municipale avec une délégation dans le domaine de la Transformation de la Fonction Publique, par arrêté N° 02/2023 modificatif de l'arrêté 65/2020 ;
CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **DE SUPPRIMER** le poste de 2^{ème} adjoint au Maire ;
- **DE FIXER** le nombre d'adjoints au Maire à 5 postes ;
- **D'ACTUALISER** le tableau du conseil municipal comme annexé à la présente délibération (**Annexe 2**) ;
- **DE TRANSMETTRE** cette délibération au préfet du Rhône et de l'afficher sur les panneaux de la Mairie.

VOTES :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

